



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-15-0572 du 29/04/2015**

Arrêté du 9 mai 2012

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5<sup>EME</sup> CATEGORIE (INDICE 1015)

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte mutation d'un inspecteur principal des Finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires hors classe des Finances publiques sur des emplois de chef de service comptable de 5<sup>ème</sup> catégorie (indice 1015).

Date d'application : 2<sup>nd</sup> semestre 2012

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5ÈME CATÉGORIE (INDICE 1015).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE (INDICE 1015)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du budget, des comptes  
publics et de la réforme de l'Etat

**ARRÊTÉ n°64 / 2012-IDIV du 09/05/2012**

portant mutation d'un inspecteur principal des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires hors classe des finances publiques sur des emplois de chefs de service comptable de 5<sup>ème</sup> catégorie (indice 1015).

**Madame la ministre du budget, des comptes publics, de la réforme de l'Etat et porte-parole du gouvernement**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des impôts ;

- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

- Vu le décret n° 2006-816 du 7 juillet 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques et le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

- Vu l'arrêté du 21 septembre 2005 modifié fixant le classement des emplois comptables des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 3 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2003 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 21 mars 2006 portant réorganisation des recettes des impôts des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 26 février 2007 fixant le classement des emplois de chef de service comptable à la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 21 août 2007 portant modification du classement des emplois de chef de service comptable de la direction générale des impôts ;
- Vu les arrêtés des 18 juin, du 26 octobre, du 11 décembre 2009, du 9 juin 2010 et du 11 avril 2011 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la fixation du cautionnement des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, des comptables directs du Trésor, des huissiers du Trésor public, du comptable de la direction des grandes entreprises, de l'agent comptable des impôts de Paris, des comptables des services des impôts des entreprises et des conservateurs des hypothèques ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'avis émis dans la séance du 17 avril 2012 par les commissions administratives paritaires n° 1 et 2 de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les chefs de service comptable des finances publiques de 5<sup>ème</sup> catégorie – 1015 dont les noms suivent, sont mutés en cette qualité sur un emploi de même catégorie dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

	Situation administrative	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	
Nom patronymique	Grade	Direction	Date d'effet	Direction
Nom d'usage	Echelon	Résidence		Résidence
Prénom	Rang	Poste		Poste
N° DGI		Emploi		
TAMBINI	INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES	DDFIP VAR	01/09/2012	DDFIP VAR
	9	BRIGNOLES		FREJUS
SYLVIE	01/01/2008	SIE BRIGNOLES IND. 1015		SIE FREJUS IND. 1015
133659				
TEULIERE	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE	DDFIP VAL D'OISE	01/07/2012	DDFIP VAL D'OISE
	3	GARGES-LES-GONESSE		CERGY
MARIE	01/07/2009	SIE GARGES LES GONESSE		SIE CERGY-PONT. EST IND. 1015
136798		CENTRE IND. 1015		

THOMAS	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE	DDFIP VENDEE	01/10/2012	DDFIP VENDEE
	3	LES SABLES-D'OLONNE		LA ROCHE-SUR- YON
JEAN-PAUL	02/04/2008	SIE SABLES D'OLONNE		SIE LA ROCHE /YON NORD IND. 1015
124580		IND. 1015		

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 09 MAI 2012  
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATEUR CIVIL, HORS CLASSE  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
---	----------------